



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Muller (Afrique du Sud)	1
Discours de M. Khoman (Thaïlande)	3
Discours de M. Eban (Israël)	6
Discours de M. Kirchsclaeger (Autriche)	13

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MULLER (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux, Monsieur le Président, de pouvoir aujourd'hui vous féliciter d'avoir été élu président de l'Assemblée générale et je suis certain que vous vous acquitterez remarquablement de vos fonctions.

2. D'autre part, je veux rendre hommage à votre distingué prédécesseur qui a si bien guidé nos débats pendant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et pendant la session commémorative spéciale.

3. Lorsque j'ai pris la parole à l'Assemblée générale, l'année dernière [*1857^{ème} séance*], j'ai exposé en détail les progrès réalisés par le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour appliquer et promouvoir l'idéal d'autodétermination pour les diverses nations qui forment la population de l'Afrique du Sud. Depuis lors, j'ai été encouragé par l'intérêt manifesté à ce propos dans de nombreux endroits, y compris certains pays d'Afrique. C'est pourquoi j'ai décidé de reprendre et d'approfondir mes observations de l'an dernier.

4. Il y a un an, j'exposais à cette assemblée les grandes lignes de notre programme politique. Je soulignais que, depuis plusieurs années, mon gouvernement avait développé les institutions politiques des diverses nations sud-africaines. Dès 1951 et de nouveau en 1959, des lois étaient adoptées qui prévoyaient différents types d'autorités bantoues au niveau régional et territorial. Plusieurs autorités de ce genre ont vu le jour et ont fourni une expérience de grande valeur en matière de gouvernement. Dans le Transkei, l'autonomie gouvernementale remonte à 1963. Depuis lors, le Transkei a connu deux élections générales. En 1969 et 1970, huit autres gouvernements territoriaux ont été créés. C'est pourquoi j'ai dit que chacune des nations de l'Afrique du Sud avait acquis une certaine forme d'autonomie gouvernementale.

5. Pendant l'année écoulée, nous avons continué d'avancer sur ce chemin, cherché à accélérer le rythme de l'autodéter-

mination, avancé pas à pas, en consultation avec les nations intéressées. Ministres et fonctionnaires n'ont cessé de discuter avec les Bantous, les populations indienne et de couleur.

6. Ces consultations se sont traduites par des lois dont l'adoption permet au gouvernement de poursuivre l'évolution constitutionnelle des divers foyers nationaux en fonction des circonstances existantes.

7. Le statut d'assemblée législative a été accordé aux foyers nationaux de Tswana, Lebowa, Ciskei, Venda, Machangana et Basotho. Certains de ces territoires auront bientôt leur propre gouvernement et le même statut politique que le Transkei, et ils se rapprocheront d'autant plus de l'objectif final : l'indépendance souveraine et totale.

8. Le Premier Ministre sud-africain lui-même a discuté très récemment avec les membres du Conseil représentatif des populations de couleur, qui représente le groupe des populations de couleur, et avec les organes gouvernementaux des Ciskei, des Tswanas, des Basothos, des Zoulous et des Tsongas. Il vient aussi de visiter, en compagnie, entre autres, du Ministre des finances, les foyers nationaux de Venda, Lebowa, Tswana et Machangana, qui comptent une population d'environ 4 500 000 habitants, afin de s'entretenir avec les représentants de ces populations et de se rendre compte par lui-même de l'importance des progrès faits dans la voie de l'autodétermination.

9. Ces visites font partie intégrante de notre politique de consultation avec les différents groupes de population, et elles ont été accueillies très favorablement par tous les intéressés. En fait, un journal sud-africain, le *Sunday Times*, hostile à la politique de mon gouvernement, écrivait le 1^{er} août dernier :

"De l'avis de chacun, le périple de M. Vorster a été un grand succès en ce qu'il a permis d'engager le dialogue avec les chefs des foyers nationaux et d'établir un contact personnel avec les diverses populations, représentées par milliers à chacune de ces occasions..."

10. Le *Rand Daily Mail*, autre journal sud-africain lui aussi hostile à notre politique, a fait des commentaires analogues. Il a déclaré que les visites du Premier Ministre avaient amélioré les relations entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud.

11. Le chemin de l'autodétermination n'est pas toujours aisé, mais le Gouvernement de l'Afrique du Sud fait tout ce qu'il peut pour aider les populations à le parcourir. Il est encore trop tôt pour dire exactement quand les peuples bantous atteindront la pleine indépendance, la souveraineté, quand ils seront en mesure de jouer leur rôle dans le monde

en général et dans cette organisation. Cela dépend dans une large mesure d'eux-mêmes et des progrès qu'ils réalisent. Mais ils ont le droit de négocier avec nous à tout moment pour obtenir leur indépendance. Nous n'imposons pas de conditions à leur droit de nous aborder. Nous les écouterons dès qu'ils estimeront le moment venu de demander leur indépendance.

12. Nous atteindrons ainsi notre objectif ultime, qui est de permettre aux différentes nations de s'associer les unes aux autres harmonieusement, en s'acceptant mutuellement dans une constellation sud-africaine de nations indépendantes où aucune nation ne serait gouvernée par une autre.

13. La consultation engendre la coopération, et sans coopération il ne peut y avoir aucun progrès réel soit sur le plan intérieur, soit sur le plan international. Sur le plan intérieur, elle est nécessaire pour permettre la réalisation sans heurt de la libre détermination, ainsi que pour le bien-être matériel et moral des diverses nations. Sur le plan international, elle est nécessaire pour assurer plus de prospérité et de paix aux nations, en particulier pour nous, du continent africain.

14. J'ai déjà donné les grandes lignes de la façon dont cette coopération se traduit par des consultations à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. L'évolution politique des différents foyers nationaux dont j'ai parlé n'est pas imposée arbitrairement à ces nations. Chacune prend une part active à cette évolution.

15. J'ai souligné l'importance de la consultation dans les efforts de coopération que nous faisons à l'intérieur des frontières de l'Afrique du Sud, car d'aucuns condamnent notre politique de dialogue et de contact avec d'autres Etats africains en prétendant que mon gouvernement devrait d'abord établir le dialogue avec ses propres populations. Comme je l'ai dit, c'est précisément ce que nous faisons.

16. Nous avons pour politique bien établie de coopérer le plus largement possible avec tous les autres pays, y compris les pays d'Afrique. En effet, l'Afrique du Sud fait autant partie de l'Afrique que n'importe quel autre Etat africain et la paix et la prospérité de notre continent sont d'un intérêt vital pour nous.

17. Au cours des dernières années, l'Afrique a mis de plus en plus l'accent sur la nécessité du développement. Les Etats en voie de développement ont dû faire face à divers problèmes dans les domaines de l'économie, de la santé, de l'éducation, de la technique et de l'agriculture. Lorsque l'Afrique du Sud a pu, dans certains cas, coopérer à la solution de ces problèmes, elle a été heureuse de le faire.

18. Nous avons, par exemple, aidé différents autres Etats africains qui souffraient de famine, nous avons coopéré avec eux en ce qui concerne la fourniture d'électricité, de services de santé et d'aide sociale, le marché des produits agricoles, l'octroi de prêts à faible intérêt, la planification et la mise en oeuvre de différents projets de développement à long terme. Le secteur privé sud-africain a également joué un rôle : il a aidé les pays africains pour le tourisme, par exemple, en ouvrant des hôtels, et pour le développement industriel et les transports en créant des manufactures et des usines et en construisant des chemins de fer.

19. Nous n'avons mis aucune condition à notre coopération; nous avons essayé d'aider les autres à s'aider eux-mêmes. Nous estimons que le progrès et la croissance économique augmentent la stabilité chez nous et, par conséquent, dans tout le continent.

20. Nous sommes heureux de discuter avec tout Etat d'Afrique qui désire s'entretenir avec nous. Il y a amplement matière à discussion, et celle-ci pourrait fort bien être le premier pas vers la coopération dans bien des domaines d'intérêt mutuel. Mon premier ministre a dit qu'il était même prêt à discuter de notre politique intérieure avec ceux qui souhaitent réellement le dialogue avec nous.

21. Tout au long de notre histoire, nous avons désiré vivre dans l'amitié et l'harmonie avec nos voisins et avec les pays plus éloignés de nous. Nous ne nous immisçons pas dans leurs affaires intérieures. Nous ne menaçons personne. Nous sommes prêts, en tout temps, à conclure des traités solennels pour la préservation de la paix avec n'importe quel pays africain. Nous croyons en la communication avec nos propres populations et avec les peuples de l'Afrique. Sans communication, nous ne pouvons espérer résoudre nos problèmes. Ce que nous avons fait cette année prouve notre sincérité dans ce domaine : nous avons continué à établir des contacts avec d'autres Etats africains; l'année dernière, par exemple, mon premier ministre s'est rendu au Malawi sur l'invitation du Président, le Dr Banda.

22. En novembre l'an dernier, j'ai mené une délégation dans un Etat voisin pour discuter avec le gouvernement intéressé des questions économiques et techniques d'intérêt mutuel et pour conclure des accords relatifs à des projets de développement. Cette année, une délégation officielle du même pays est venue à son tour en Afrique du Sud. En outre, il y a eu des discussions avec des chefs de gouvernement et des ministres d'autres Etats voisins.

23. Il y a moins de deux mois, nous avons été fiers d'accueillir en Afrique du Sud le Président à vie de la République du Malawi, S. E. H. Kamuzu Banda. Ce fut là une occasion historique et de grande importance, car c'était la première fois qu'un chef d'Etat africain venait en visite officielle dans mon pays.

24. Le président Banda n'a pas caché qu'il y avait des aspects de notre politique intérieure qu'il ne pouvait appuyer; mais il est quand même venu nous parler, et il a dit :

"Je suis venu ici parce que je crois sincèrement à la coopération non seulement pour les choses matérielles, mais aussi pour les choses spirituelles... la coopération de l'esprit, la coopération des idées... principale raison pour laquelle nous devrions nous rencontrer est que si nous ne nous entendons pas et si nous ne nous rencontrons pas, comment allons-nous résoudre nos problèmes?"

25. La visite du président Banda a été un succès complet. Il a reçu un accueil enthousiaste — à vrai dire tumultueux — de la part de toutes les populations sud-africaines. Le président Banda lui-même a relevé la chaleur de la bienvenue que lui avait réservée la population tout entière. Il a dit que cela contrastait vivement avec ce qu'on lui avait dit

dans certains milieux, à savoir que les populations noires d'Afrique australe étaient hostiles à l'idée qu'un homme d'Etat africain coopérait avec le Gouvernement sud-africain. En d'autres termes, la politique de contact et de communication entre le Gouvernement sud-africain et d'autres gouvernements africains est bien accueillie aussi par les populations noires d'Afrique du Sud, contrairement à ce qu'on a prétendu.

26. Le président Banda a vu en sa visite une mission destinée à établir un pont entre les peuples de nos pays respectifs. Sa mission a captivé l'imagination des Noirs, des Indiens, des gens de couleur aussi bien que des Blancs. En l'accueillant, nous avons eu le grand honneur de recevoir un grand fils de l'Afrique, une personnalité qui voit loin.

27. Notre politique intérieure et notre politique étrangère reposent sur le principe du respect mutuel et de la tolérance à l'égard de l'opinion d'autrui. Nous croyons que l'Afrique du Sud peut apporter une contribution considérable au développement et à la prospérité de l'Afrique. Nous comprenons de plus que nous avons beaucoup à apprendre des autres Etats africains. Nos systèmes sociaux, politiques et économiques peuvent différer, mais l'expérience a prouvé que cela n'est pas nécessairement un obstacle à la coopération entre des parties ayant pour intérêt commun le bien-être de l'Afrique. Le manque de connaissances et la politique d'isolement inévitablement accroissent les divergences, et nous sommes heureux d'entendre de plus en plus de voix africaines demander l'abandon des méthodes stériles du passé et l'adoption d'une façon nouvelle d'aborder les problèmes qui semblent nous diviser.

28. Comme l'a dit le Premier Ministre de l'Afrique du Sud :

“Je ne vois rien... qui puisse empêcher une compréhension meilleure entre l'Afrique du Sud et les autres pays qui recherchent la paix et la prospérité pour les peuples du monde, et en particulier pour l'Afrique.”

29. Nul ne niera qu'une politique de communication, de coopération et de concessions telle que celle que je viens de définir est propice à l'esprit de détente et de réconciliation qui est de plus en plus accepté par la communauté internationale. Nul ne dira qu'une telle politique est indispensable en Afrique si l'Afrique dans son ensemble veut prospérer et connaître la grandeur qui devrait être son destin. Nul ne niera que cette politique est la politique de paix qui a inspiré la Charte, qui constitue l'essence même de la Charte et qui devrait continuer à nous inspirer tous.

30. M. KHOMAN (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il est de bon augure pour la vingt-sixième session de l'Assemblée générale que vous présidiez ses délibérations. L'appui écrasant qu'a accordé l'Organisation mondiale à la recommandation unanime des pays d'Asie est un témoignage irréfutable de l'estime qu'elle vous porte, de la confiance qu'elle place dans vos grandes compétences et votre haute sagesse. En Asie, nous connaissons tous les efforts que vous avez consacrés à la promotion de la compréhension régionale et de la solidarité entre nations asiatiques, grâce à votre sagacité, il a été mis fin aux terribles difficultés qui tourmentaient certains pays de l'Asie du Sud-Est. Personnellement, je me souviens que,

grâce à vos qualités hors pair de compréhension et de persuasion, des différends entre Etats voisins ont pu être réglés heureusement. La Thaïlande a eu le bonheur d'être l'amphitryon lors d'une réconciliation dans l'Asie du Sud-Est et de l'établissement d'une entente cordiale entre voisins.

31. Vous avez également, Monsieur le Président, gagné notre respect et notre admiration pour votre habileté à diriger les affaires étrangères de votre grande nation, la République d'Indonésie, au cours d'une période cruciale de son histoire, qui l'a vue reprendre place sur la scène internationale avec une vigueur et une force renouvelées. La Thaïlande, l'un des plus proches amis et voisins de l'Indonésie, se félicite de l'honneur que cette assemblée a réservé à l'un des fils les plus éminents de l'Asie.

32. Nous tenons également à adresser nos profonds remerciements au Président sortant, M. Edvard Hambro, pour la prestesse avec laquelle il a, l'an dernier, dirigé les délibérations de l'Assemblée. Sa compétence, assortie d'un charme inné et d'une profonde compréhension, a permis à l'Assemblée générale de se dérouler dans une atmosphère harmonieuse et d'aboutir au succès.

33. La délégation de la Thaïlande éprouve un très vif plaisir à féliciter sincèrement les délégations de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar, dont les pays ont été admis à l'unanimité aux Nations Unies à l'ouverture de la session. Nous sommes fiers et heureux de voir les représentants de ces trois pays asiatiques siéger parmi nous et nous sommes persuadés que leur contribution à l'oeuvre future de l'Organisation sera tout à l'honneur des pays qu'ils représentent.

34. Voici presque un an que la partie commémorative de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies stimulait les espoirs et les aspirations de la communauté internationale. Cette session a été reconnue comme un jalon dans l'histoire de l'Organisation. Un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement y participaient, qui ont confirmé leur fidélité sans faille aux principes et aux objectifs de la Charte et qui se sont déclarés toujours résolus à faire des Nations Unies un instrument plus efficace de paix et de progrès.

35. La vingt-cinquième session a aussi donné le jour à toute une série de déclarations et de résolutions qui, espérons-nous, aboutiront à des résultats pratiques concrets.

36. Au Moyen-Orient, un cessez-le-feu précaire subsiste mais, malgré un certain nombre d'initiatives et de sondages au cours de ces derniers mois, les chances d'une paix juste et durable restent incertaines. Les principales victimes de la situation sont toujours les réfugiés palestiniens, dont l'existence quotidienne et le bien-être futur devraient être la principale préoccupation de tous les intéressés. Nous savons certes que le représentant spécial du Secrétaire général — M. Jarring —, les quatre grandes puissances, ainsi que les parties directement intéressées au conflit, n'ont ménagé aucun effort pour progresser conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, mais nous espérons sincèrement que toutes les résolutions pertinentes, y compris la dernière résolution du Conseil adoptée sur le statut

de Jérusalem [*résolution 298 (1971)*], seront dûment appliquées.

37. Au Viet-Nam, la guerre a considérablement ralenti son allure. Toutefois, les guerres connexes au Laos et en République khmère, qui ont connu une accalmie pendant la mousson, pourraient prendre une nouvelle intensité avec l'arrivée de la saison sèche. Les troupes étrangères envoyées pour aider à la défense de la République du Viet-Nam se retirent à un rythme plus accéléré que par le passé, tandis que ce pays développe son potentiel de défense. Mais les troupes régulières du Viet-Nam du Nord restent au Laos, en République khmère et au Viet-Nam du Sud contre la volonté des populations intéressées et rien ne nous indique quand ces troupes étrangères seront retirées, à supposer qu'elles le soient un jour.

38. Les pourparlers de Paris restent dans l'impasse. De nouvelles propositions et des concessions ont été faites essentiellement par une partie. L'autre partie, elle, n'a pas donné de preuve vraiment sérieuse qu'elle était prête à négocier. Ce que nous pouvons espérer, c'est que des événements nouveaux apparaîtront en Asie au cours des mois prochains, qui viendront relancer le mouvement vers des pourparlers de paix entre les parties directement intéressées.

39. Au Pakistan oriental, l'humanité devrait avoir à coeur d'améliorer le sort tragique des réfugiés. L'aide internationale qui a été offerte si généreusement peut renforcer le rôle de cette organisation et de ses institutions spécialisées.

40. Toutefois, tout n'est pas perdu en Asie. Lorsqu'il y a de sombres nuages, il peut y avoir aussi une lueur d'espoir. L'annonce, faite en juillet dernier à Pékin et à Washington, d'une visite du Président des Etats-Unis d'Amérique en République populaire de Chine, a suscité beaucoup d'espoirs et de commentaires. L'euphorie semble régner dans certains milieux, tandis que les éléments plus réfléchis de part et d'autre du Pacifique prêchent la prudence. En Thaïlande, nous espérons que les décisions louables prises par les dirigeants de ces deux pays amorceront une détente et auront des effets salutaires pour la paix et la sécurité en Asie et dans le monde.

41. Toutefois, nous osons espérer que cette rencontre et les discussions qui suivront ne toucheront pas aux intérêts des absents. Ce dialogue devrait plutôt tendre à résoudre les problèmes de la coexistence pacifique et de la coopération fructueuse et constituer ainsi un tournant dans un monde profondément troublé. Les nations d'Asie se sentiraient notamment rassurées si aucun accord ou entente résultant des entretiens ne prêtait à l'interprétation, explicite ou tacite, que les parties se répartissent le pouvoir et l'influence sur une région donnée, ce qui était autrefois l'usage. Ce dont l'Asie a besoin c'est que disparaissent d'urgence les notions caduques de domination et de sphères d'influence et qu'elles soient remplacées par le principe bénéfique et sain de la coopération mutuelle entre partenaires égaux, comprenant grandes et petites nations. Les intérêts de tous devraient être sauvegardés et la prospérité des intérêts de certains ne devrait pas s'instaurer au détriment de ceux des autres. C'est ainsi seulement que la cause de la paix et de la sécurité internationales sera véritablement servie.

42. Comme nous le savons tous, cette session de l'Assemblée générale sera le témoin d'un événement important. Je fais allusion, bien entendu, à la question de la représentation de la Chine en notre organisation. Je suis heureux d'annoncer que mon gouvernement a décidé d'appuyer la représentation de la République populaire de Chine tant à cette assemblée qu'au Conseil de sécurité. A cet égard, le Gouvernement thaïlandais est mû par le désir d'instaurer une détente dans tout le continent asiatique, et notamment en Asie du Sud-Est. Nous espérons également que de nombreux problèmes asiatiques, voire mondiaux, auront ainsi de plus grandes chances de trouver une solution et que, par conséquent, les perspectives de paix dans notre partie du monde se trouveront renforcées. Une fois que la République populaire de Chine sera Membre des Nations Unies, elle devra, comme les autres, défendre les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, et notamment respecter la souveraineté et l'indépendance des autres Etats Membres, pratiquer une politique de bon voisinage et de coexistence pacifique et renoncer à s'immiscer dans les affaires intérieures d'autrui en appuyant par exemple de prétendus mouvements de libération nationale dans d'autres pays.

43. Si la Thaïlande a pris la décision importante d'appuyer la représentation de la République populaire de Chine aux Nations Unies, mon gouvernement est également partisan du maintien de la République de Chine à l'Organisation. Cela ne doit pas être compris comme une adhésion à la théorie des "deux Chines". Ce n'est pas le cas. Au contraire, nous sommes fermement pénétrés du principe de droit international qui veut que les attributs principaux d'un Etat souverain soient l'intégrité et l'unité de l'entité souveraine. Toutefois, si nous appuyons la représentation tant de la République populaire de Chine que de la République de Chine, c'est que la Thaïlande entretient des relations amicales et normales avec la République de Chine et qu'il n'y a donc aucune raison de les supprimer. Par contre, la Thaïlande n'a eu jusqu'à présent aucune relation officielle avec la République populaire de Chine.

44. En fait, la situation des pays divisés, que ce soit en Asie ou ailleurs, est due aux anomalies de la vie internationale. A notre avis, il ne s'agit pas là d'une situation permanente, mais bien plutôt d'un état provisoire qui doit être corrigé, ce qui permettra un retour à la normale.

45. La question de la Chine ne diffère pas en cela des questions relatives à d'autres pays divisés. En fait, Pékin et Taïpeh sont fermement partisans de la notion d'une Chine unique. D'autres pays, telle la Thaïlande, croient aussi à l'unité et à l'intégrité des Etats souverains, et il faut espérer qu'avec le temps il sera possible de faire droit aux revendications des parties en présence. Elles seules sont compétentes pour trouver une solution à leurs problèmes. La position de la délégation thaïlandaise doit donc s'expliquer uniquement par les contingences politiques et les réalités de la vie internationale, et non par des considérations théoriques.

46. Nous avons à ce propos toutes raisons d'apprécier les efforts des quatre grandes puissances qui ont abouti à la conclusion de l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971. Espérons qu'un tel accord constituera une base solide pour un règlement de la question de Berlin, dans

l'intérêt de la paix et de la stabilité en Europe et dans le monde. Ce peut être aussi une mesure nous acheminant sur la voie du renforcement de la sécurité internationale, comme le prévoit la déclaration adoptée au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2734 (XXV)]. Les quatre grandes puissances semblent ainsi justifier les espoirs de ma délégation, qui avait pris l'initiative d'un amendement¹ — ultérieurement révisé et adopté en tant que paragraphe 13 de la déclaration — tendant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité soient invités à intensifier leurs efforts en vue de s'acquitter, conformément à la Charte, de leur responsabilité principale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation thaïlandaise est donc heureuse de constater que les quatre puissances se sont acquittées de leurs obligations de façon à justifier la confiance que leur accorde la Charte des Nations Unies. A ce sujet, il convient de louer la République fédérale d'Allemagne pour les efforts qu'elle a déployés et pour la détermination qu'elle a montrée à trouver des solutions et des compromis susceptibles de renforcer la paix et la stabilité non seulement à Berlin et autour de Berlin, mais aussi pour les régions d'Europe centrale et orientale.

47. La question du désarmement continue à recevoir l'attention la plus soutenue de la communauté internationale, et pourtant les dépenses militaires mondiales ne cessent d'augmenter et ont atteint le niveau astronomique de 200 milliards de dollars par an. Il faut donc absolument des efforts encore plus résolus et concertés pour adopter des mesures significatives et efficaces, y compris l'interdiction des essais nucléaires souterrains, ce qui contribuera au désarmement tant nucléaire que classique.

48. Le travail de la Conférence du Comité du désarmement n'a pas progressé cette année de façon bien significative. La faiblesse fondamentale de la Conférence est évidemment à imputer à l'absence de deux puissances nucléaires, la République populaire de Chine et la France. Toutefois, nous sommes heureux que des mesures concrètes aient été prises à l'égard d'un accord sur les armes bactériologiques.

49. Les conversations sur la limitation des armements stratégiques entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique semblent avoir quelque peu avancé. L'atmosphère amicale et sereine qui marque ces conversations donne l'impression que certaines des craintes et méfiances non fondées qui séparent les deux superpuissances disparaîtront progressivement. Voilà un signe qui augure bien des négociations sur le contrôle des armements. Si une telle atmosphère peut se maintenir et s'assortir d'attitudes plus positives et coopératives de la part d'autres puissances nucléaires, une conférence mondiale sur le désarmement, que propose l'Union soviétique, mérite l'appui de tous les pays du monde.

50. On a certes pu constater, au cours de ces dernières années, un ralentissement dans le rythme de la décolonisation, mais l'Organisation mondiale peut s'enorgueillir de ses actions dans cet important domaine. Cependant, l'oeuvre reste inachevée et la situation en Afrique australe continue

à tenir en échec les propositions de solutions pratiques. Le Manifeste sur l'Afrique australe, qui a été entériné par l'Assemblée générale à une majorité écrasante lors de sa vingt-quatrième session [résolution 2505 (XXIV)], devrait donner l'élan nécessaire au mouvement vers une solution de ces problèmes. Pourtant, les efforts restent stériles. Les puissances coloniales restent intransigeantes face à l'opinion pourtant très nette exprimée par la communauté internationale contre l'oppression raciale et le déni du droit à l'autodétermination.

51. L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie² est un élément nouveau. Maintenant que le tribunal international a établi l'illégalité de cette présence, il faut espérer que cet élément nouveau encouragera le Conseil de sécurité — qui examine à l'heure actuelle la question — à aborder le problème sous un angle nouveau.

52. En abordant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous restons conscients de la gravité et de l'ampleur des maux économiques et sociaux qui affligent encore les pays en voie de développement. Certains problèmes fondamentaux tels que la brèche dans les connaissances techniques, l'explosion démographique, le commerce international et le développement, ainsi que la transformation de sociétés traditionnelles en sociétés modernes, subsistent et prennent une ampleur difficile à juguler.

53. La technique présente ce problème que, malgré le progrès des connaissances et des idées modernes, l'écart entre les pays industriellement développés et le reste du monde ne cesse d'augmenter. En fait, l'évolution de la technique dans les pays avancés est si rapide maintenant qu'elle laisse en arrière tous les autres pays à l'exception de ceux qui sont à l'avant-garde.

54. Les deux ressources que les pays moins développés ont pu jusqu'ici offrir, à savoir les matières premières et la main-d'oeuvre à bon marché mais peu qualifiée, sont précisément les deux produits que la technique moderne remplace rapidement. Nul ne peut dire combien ces problèmes se compliqueront avec le temps. Les Nations Unies doivent par conséquent accorder une plus grande attention à ces problèmes et envisager des mesures destinées à réduire l'écart qui existe dans le domaine technique.

55. Il est regrettable de constater par expérience qu'un grand nombre de pays développés ne se sont pas engagés suffisamment en matière d'assistance internationale et n'ont pas adopté une attitude très positive dans le domaine du commerce international et du développement. En matière de transports maritimes, par exemple, les conférences des transports de ligne devraient tenir compte de l'opinion des pays en voie de développement et coopérer plus sincèrement à la recherche d'un régime véritablement efficace, fondé sur les principes de l'égalité et de consultations mutuelles. En particulier, elles devraient accepter le prin-

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Première Commission, 1729ème séance, par. 93.

² Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.

cipe de l'égalité de traitement tant pour les chargeurs que pour les lignes maritimes des pays en voie de développement.

56. Par ailleurs, certains pays développés continuent d'encourager la production et la vente non économiques de produits qui concurrencent de façon déloyale ceux des pays en voie de développement. Il y aurait lieu d'amener les gouvernements de ces pays à mettre fin aux subventions qui introduisent des éléments de concurrence déloyale dans les transactions commerciales normales et portent atteinte aux intérêts des nations les plus pauvres. Certains pays développés devraient en outre faire des efforts réels pour veiller à ce que le commerce et l'économie des pays en voie de développement n'aient pas à souffrir d'une chute des prix sur les marchés mondiaux, causée par l'écoulement continu et peu opportun d'excédents de production ou de réserves stratégiques. Nous estimons que seule la clairvoyance politique dans ces domaines permettra la compréhension internationale et la coopération mutuelle entre pays développés et pays en voie de développement, ce que préconise la Charte des Nations Unies.

57. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement prévue pour juin 1972, à Stockholm, promet d'être une campagne mondiale en vue de l'établissement de plans d'action internationaux visant à contrecarrer une crise du milieu. Bien que les dommages écologiques se fassent surtout ressentir dans les pays industrialisés, les pays en voie de développement auraient tort d'adopter une attitude insouciantes quant à leurs propres problèmes concernant le milieu. L'explosion démographique, la déforestation non étudiée, les problèmes urbains, la pollution des campagnes se trouvent aussi bien dans le monde en développement que dans les pays industrialisés. Les organisateurs de la Conférence devraient également tenir compte du désir légitime des Etats en voie de développement qu'aucune mesure, nationale ou internationale, prise en vue de combattre les problèmes relatifs au milieu, ne vienne entraver le processus de développement économique de ces pays.

58. Cette année mérite d'être qualifiée d'année des Asiatiques. Ma délégation vous a déjà chaudement félicité vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les représentants des trois nouveaux Etats Membres venus d'Asie. Il est cependant parmi nous un autre Asiatique dont le nom éveille une estime sincère et une profonde admiration partout dans le monde. U Thant, notre éminent secrétaire général, a été au service des Nations Unies pendant 10 ans. Son mandat, nous dit-on, vient à expiration. Beaucoup d'entre nous seraient certes heureux de le voir conserver ses hautes fonctions, mais il faudra respecter à cet égard les désirs personnels du Secrétaire général.

59. La délégation de la Thaïlande tient à saisir l'occasion qui s'offre à elle de remercier le Secrétaire général et de lui exprimer sa plus profonde gratitude pour les services dévoués et désintéressés qu'il a rendus à l'Organisation. L'intégrité, l'indépendance et le charme d'U Thant l'ont rendu cher à chacun et le prestige du poste de secrétaire général a été rehaussé par ses qualités personnelles et son dévouement à la cause de la paix, de la compréhension et de la coopération internationales. Nous tenons à lui souhaiter le bonheur et un repos bien gagné après une décennie d'efforts inlassables déployés dans l'accomplissement d'une

tâche que lui-même a définie comme l'une des plus difficiles et des plus exaltantes qui soient.

60. M. EBAN (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, vous avez été appelé à diriger l'Assemblée à un moment où l'Asie de l'Est est au centre même des préoccupations internationales. C'est dans cette région, et dans cette région seulement, que la guerre fait encore rage jour après jour. C'est là qu'une somme de souffrance, inégale ailleurs, pèse lourdement sur la conscience de l'humanité. Et c'est vers l'Asie que se tourneront nos regards quand nous prendrons des décisions sur l'avenir de cette organisation et sur les principes qui sont le fondement de sa structure.

61. Il est bien qu'en un pareil moment ce soit un homme d'Etat de l'Asie, ayant vos capacités et votre réputation, qui préside nos délibérations. Israël souhaite votre succès et vous promet son appui. Vous serez encouragé par l'exemple de votre éminent prédécesseur, M. Edvard Hambro, de la Norvège, et par l'expérience, le talent et la patience du Secrétaire général, qui sert depuis 10 ans la cause internationale.

62. L'année dernière, les Nations Unies ont marqué leur vingt-cinquième anniversaire par une célébration. J'ai dit à l'époque qu'il aurait peut-être été plus sage de faire à cette occasion un retour en arrière et une autocritique [1851^{ème} séance]. Il y a un déclin manifeste de l'influence qu'a l'Assemblée générale sur la solution des principales questions affectant le bien-être et la destinée de l'homme. Sa voix se fait moins entendre. Les grands courants de la vie et de la politique internationale passent en dehors de ses murs. Les déceptions, la frustration des espoirs résultent moins des imperfections du travail de l'Organisation que de la discorde et des litiges entre les puissances. Il y a, toutefois, certaines causes auxquelles nous pouvons remédier; je vais en donner un exemple.

63. Les Nations Unies font une grande place à la controverse publique et négligent relativement la conciliation privée. Dans son rapport d'il y a 11 ans, le Secrétaire général demandait aussi que l'on utilise davantage les Nations Unies comme instrument de négociations pour le règlement des conflits que comme tribune mondiale de discussion des problèmes. Cet appel n'a pas été entendu. C'est le débat et non pas la négociation qui domine encore aux Nations Unies. Le nombre des résolutions adoptées est grand, mais leur texte témoigne des avantages parlementaires de la fragmentation plutôt que d'une vue équilibrée des droits ou des réalités.

64. Par exemple, dans un conflit au Moyen-Orient entre deux parties dont l'une ne dispose que d'une voix alors que l'autre en a 16 — en pratique 40 —, le triomphe assuré des majorités automatiques n'a pas de valeur morale, a peu d'effet pratique et ne reste pas longtemps dans la mémoire du monde. Il en va de même pour le Conseil de sécurité : le tiers de ses membres n'a de relations diplomatiques et de liens et affinités ethniques ou affectifs qu'avec l'une des parties uniquement.

65. Cette difficulté n'existerait pas si les organes des Nations Unies considéraient que leur fonction principale est de rechercher le consensus en incluant les intéressés. Ces

organes se rendraient plus utiles s'ils encourageaient l'accord entre les parties en conflit au lieu d'aviver la controverse en tentant de rendre un jugement. Bref, les Nations Unies devraient aspirer à un rôle diplomatique plutôt que parlementaire. Notre succès ne devrait pas se mesurer par le nombre de résolutions adoptées, mais par celui des solutions trouvées.

66. Et, en fait, chaque fois qu'il y a eu négociation directe dans le monde pendant l'année écoulée, elle s'est traduite par des résultats fructueux. Je songe aux traités conclus par l'Union soviétique et la Pologne avec la République fédérale d'Allemagne, fondés — comme nous l'a dit, d'une manière significative, M. Gromyko — “sur la reconnaissance des réalités européennes et, avant tout, sur l'immutabilité des frontières” [1942ème séance, par. 101]. Il faisait allusion aux frontières établies après la guerre par la négociation et l'accord. Je songe à l'accord des quatre puissances sur Berlin où, comme l'a encore dit si justement M. Gromyko, “à présent, il appartient à la République démocratique allemande et à la République fédérale d'Allemagne de parachever entre elles les négociations prévues” [ibid., par. 98]. Je songe à la normalisation des relations entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne. Je songe aussi aux contacts directs entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, qui seront bientôt suivis d'une réunion au plus haut niveau. La Conférence de Paris sur le Viet-Nam, avec la participation directe de toutes les parties intéressées, est accompagnée d'une désescalade constante des combats. Il y a une grande tension entre l'Inde et le Pakistan; la discussion générale ici cette semaine l'a montré; mais les deux gouvernements sont directement en rapport et peuvent utiliser cela pour trouver une solution à leurs différends. Bien des coeurs saignent en apprenant ce qui se passe à la frontière de l'Irlande avec l'Irlande du Nord; mais l'on nous dit également que les chefs de gouvernement intéressés se sont réunis et se sont mis d'accord sur un processus de réconciliation politique. A Washington, des accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont signés aujourd'hui en vue de moderniser le “téléphone rouge” et de renforcer les garanties contre une guerre accidentelle.

67. N'y a-t-il pas de leçon à tirer des arrangements obtenus ou recherchés cette année? Ne prouvent-ils pas qu'il y a un esprit d'innovation dans l'air? Les attitudes hostiles qui, il fut un temps, semblaient être une partie organique de la vie de notre génération cèdent maintenant le pas à un fort désir de règlement pacifique. Nous apprenons, surtout, l'importance immense de la communication. Souvent, lorsque les gouvernements décident de ne plus rester froidement à l'écart et d'établir des contacts l'un avec l'autre, il y a passage d'un progrès de procédure à un changement de position important, puis à des accords ayant force obligatoire. Les principaux thèmes de la vie internationale en 1971 sont le contact direct, l'abandon des conflits traditionnels et la négociation souple et pragmatique.

68. On s'éloigne aussi de l'attachement dogmatique aux documents. Si les vieilles formules et les vieux textes ont abouti à une impasse, on en cherche de nouveaux. On reconnaît en particulier qu'après les guerres il faut créer de nouveaux systèmes de relations et non recréer les conditions et les situations qui ont engendré la guerre. Ce nouvel empirisme affecte également le domaine juridique. Les

gouvernements qui veulent vraiment la paix n'hésitent pas à se mettre directement en rapport avec des gouvernements qu'ils ne reconnaissent pas encore et avec lesquels ils n'ont pas de relations au point de vue juridique.

69. Si l'irritation et la déception règnent au Moyen-Orient, c'est parce que notre région est encore l'exception à toutes les règles positives qui ont été appliquées ailleurs. Tout ce qui a donné des résultats dans d'autres régions est évité au Moyen-Orient. Là seulement, il n'y a pas encore contact entre les parties au conflit. Là seulement, les gouvernements qui seront appelés à vivre côte à côte ne se sont pas encore trouvés face à face à une table de négociation. Là seulement, on nous dit souvent que la seule façon d'obtenir la paix consiste à revenir aux conditions qui ont fait éclater la guerre. Là seulement, on dit dans bien des endroits que la reprise d'une importante mission de paix dépend entièrement d'un seul memorandum sur lequel il y a impasse, et qu'il ne saurait y avoir aucune innovation, aucune souplesse dans les formules et les techniques.

70. Il est vrai que, malgré ces échecs, la situation au Moyen-Orient est moins explosive aujourd'hui qu'il y a un an. Les événements n'ont pas évolué vers le pire. Le cessez-le-feu le long du canal de Suez est effectif, à quelques rares exceptions près, depuis 14 mois. Israël n'a pas l'intention d'y mettre fin et l'Egypte ne gagnerait rien à le violer. En fait, la seule certitude au Moyen-Orient est que la reprise des hostilités n'avantagerait personne et n'avancerait pas le règlement du différend. L'absence de combat le long du canal de Suez a libéré le Moyen-Orient et le monde de la perspective quotidienne d'escalade qui mettrait en jeu les forces soviétiques introduites à la légère dans la région, et dont la présence a eu pour effet d'accentuer et d'élargir la tension locale. Il y a eu un déclin marqué de la force et du prestige des groupes terroristes et des organisations pirates qui représentaient une menace si importante il y a un an. Il y a eu une arrivée pacifique, par les ponts ouverts menant à Israël et les territoires administrés, de dizaines de milliers d'Arabes venant de pays arabes voisins qui sont officiellement “en guerre” avec Israël. Ainsi sont apparus de nouveaux modes de coexistence entre Israéliens et Arabes palestiniens dans la vie et le travail quotidiens. Parallèlement à une rhétorique arabe violente et incendiaire, il semble qu'il y ait çà et là un commencement de réalisme plus grand dans la façon dont les Arabes considèrent le problème de la souveraineté d'Israël et les profondes racines d'Israël dans la vie et l'histoire du Moyen-Orient. Enfin, il y a trois possibilités distinctes de bons offices qui, bien qu'elles ne soient pas toutes activement utilisées aujourd'hui, sont mutuellement acceptées par les parties : la mission Jarring; les bons offices des Etats-Unis pour chercher un accord relatif au canal de Suez; et l'intention de 10 Présidents africains d'autoriser quatre éminents chefs d'Etat à se rendre à Jérusalem et au Caire en mission d'information et de bons offices.

71. Cependant, malgré toutes ces consolations, les efforts de paix ne sont pas assez intenses. Les pourparlers, qui, sous les auspices de M. Jarring, ont eu des débuts très prometteurs en janvier, sont dans l'impasse depuis la fin de février. Un échange de vues sur un accord spécial relatif au canal de Suez a commencé grâce aux bons offices des Etats-Unis en avril. Cet effort se poursuit, mais le rythme en est lent. En examinant ce qui fait obstacle à la paix, il serait facile, mais

stérile, de tomber dans la récrimination. Rien ne serait plus aisé. L'une des rares choses que tous les Membres des Nations Unies ont en commun est la possibilité de discuter des imperfections de chacun. Mais ce que l'humanité brûle de savoir n'est pas l'origine de l'impasse, mais la façon dont on se propose d'en sortir. La discussion générale aura été utile si les Etats du Moyen-Orient exposent exactement ce qu'ils sont prêts à faire pour rendre possible un règlement pacifique. Quiconque désire comprendre la politique d'Israël doit voir deux éléments de l'état d'esprit national : un vif souci de sécurité, et le souvenir vivace de l'horreur et du sombre péril dont nous sommes sortis il y a quatre ans.

72. Songeant à sa sécurité, Israël ne peut facilement oublier les immenses pertes qu'il a subies et le fardeau qu'il porte en raison de l'hostilité dont il est l'objet depuis plus de 20 ans. Le danger que nous courions en 1967 était le point culminant, mais non pas toute l'histoire de notre situation. Aucun autre peuple n'a dû vivre chacun de ses jours avec un point d'interrogation suspendu au-dessus de sa survie collective et individuelle. L'insistance que met Israël à trouver une sécurité réelle et stable a ses racines profondes dans l'effroyable massacre des Juifs dans l'abattoir que fut l'Europe. Au cours de l'histoire, aucun autre peuple n'a subi d'épreuve aussi tragique par sa profondeur et son ampleur. Et aucun autre Etat ne s'est développé pendant 23 ans au milieu d'un tel effort général pour lui refuser tout souffle de vie.

73. Israël garde en particulier dans sa mémoire le souvenir permanent et ineffaçable du danger et de la solitude dont il a émergé pendant l'été de 1967. Oublier ces souvenirs ou n'en pas tenir compte, c'est renoncer à comprendre vraiment la réalité du Moyen-Orient aujourd'hui. Seuls une exceptionnelle vigilance et de cruels sacrifices nous ont permis d'anéantir le plan monstrueux qui devait mettre fin au voyage historique de notre peuple et jeter dans les flammes la vie d'Israël et tout ce que nous avons réalisé. Le blocus maritime, les incursions terroristes, l'encerclement militaire, les déclarations de guerre ouverte, le frénétique torrent de menaces et l'annonce officielle faite au Caire que la bataille pour la destruction d'Israël était lancée, tout cela est arrivé au même moment, en assauts cumulatifs. Nous nous rappelons l'apathie et le silence scandaleux avec lesquels le Conseil de sécurité, de levée de séance en levée de séance, a calmement observé la seule tentative de l'histoire moderne en vue d'éliminer un Etat souverain de la surface du globe. M. Gromyko donne libre cours à son sens de l'humour lorsqu'il nous dit que les garanties du Conseil de sécurité sont parmi "les garanties les plus fortes que l'on puisse concevoir dans le monde actuel" [*ibid.*, par. 135]. La vérité fut et demeure que, en grande partie à cause de la politique soviétique, le Conseil de sécurité refuse depuis 20 ans de défendre tout droit d'Israël, y compris le droit de ne pas voir ses citoyens assassinés, ses ports bloqués, son existence menacée. La politique du Conseil de sécurité a été de refuser d'adopter toute décision dont un seul mot déplairait aux gouvernements arabes. Il a donc fait preuve d'indulgence pour chaque attaque contre des vies israéliennes, contre les droits et la sécurité d'Israël. Au paroxysme de la tension et du danger pour Israël en mai 1967, alors qu'Israël subissait un blocus et était encerclé, alors que l'humanité tout entière voyait avec angoisse approcher la guerre, l'Union soviétique a suggéré que le Conseil de sécurité rentre chez lui et refuse de discuter d'une question

aussi artificielle que la déclaration de guerre chaude et l'imposition formelle d'un blocus contre un Etat Membre ! C'est en grande partie à cause de la politique soviétique que le Conseil de sécurité ne peut garantir aucun des droits d'Israël. Et l'évolution prévue de la composition du Conseil de sécurité, si essentielle soit-elle pour d'autres raisons, ne pourra qu'accroître l'impuissance de ce dernier à garantir ou même à exprimer un intérêt d'Israël, quoi que puissent penser ou dire la majorité de ses membres.

74. Il y a peu de garanties efficaces de la paix au-delà de celles qui sont inhérentes à la nature même de la paix. Le plus grand danger est que, par lassitude, par impatience, ou par imprécision de la subtilité diplomatique, nous en revenions aux solutions fragiles, fausses et ambiguës qui portent en elles le germe de guerres futures.

75. Mais il faut essayer d'oeuvrer pour la paix, quelle que soit la complexité de cette tâche. Ce qu'Israël désire plus que tout, c'est participer à un nouveau déploiement d'énergies mises au service de relations pacifiques dans le Moyen-Orient. C'est pourquoi je pose ces questions cruciales : le rythme lent des efforts de paix est-il inévitable ? Ne peut-on rien faire, ou à tout le moins tenter, pour accélérer le rythme d'un dialogue ? La politique d'Israël permet-elle d'entrevoir et d'explorer activement des voies conduisant à la paix ? Je répons que si les Etats arabes, et particulièrement l'Egypte, désirent sincèrement une paix honorable et durable, bien des chemins mènent à cet objectif.

76. Le premier chemin est un accord sur le canal de Suez. Maintes raisons font donner la priorité à cet effort. Une transition soudaine d'un conflit de plus de 20 ans à un arrangement global s'est révélée difficile. Il est peut-être plus rationnel d'envisager un progrès par étapes. Chaque étape fournirait la solution d'un problème donné tout en ouvrant la voie à des accords ultérieurs et, en fin de compte, à la paix.

77. Le secteur du canal de Suez requiert un désengagement d'urgence. C'est là que la tension régionale est accrue par la présence militaire d'une grande puissance. Le désengagement des forces dans ce secteur représente un intérêt international urgent.

78. Le 4 février, le Président de l'Egypte a proposé d'essayer d'ouvrir le canal de Suez avant un règlement général. Le Premier Ministre d'Israël a répondu le 9 février. Par la suite, les deux gouvernements sont convenus d'utiliser les bons offices des Etats-Unis pour explorer les possibilités. Nous sommes donc d'accord sur un objectif et une façon de procéder. Nous pensons que l'effort fait pour combler le gouffre qui sépare les positions des deux parties devrait être poursuivi dans l'intérêt général de la paix. Si l'accord n'est pas possible sur une question aussi clairement définie, où l'avantage égyptien est si grand, il semblerait qu'il soit plus difficile encore d'avancer d'un pas vers un règlement d'ensemble où s'imbriqueraient toutes les questions complexes. Mais l'inverse est également vrai. Un résultat concret dans ce domaine accélérerait et faciliterait négociations et accords sur d'autres questions. L'effort de paix prendrait de la vitesse. Pour la première fois, il se déroulerait dans une atmosphère de confiance et de promesse.

79. Ayant été invité à exposer ses vues sur ce sujet, Israël a mis au point une proposition visant à réaliser un accord pour l'ouverture du canal de Suez, qui serait nettoyé et géré par l'Égypte. Israël retirerait ses forces du canal jusqu'à une distance convenue. Les combats ne reprendraient pas. L'Égypte nettoierait et ouvrirait le canal. Il serait entendu que tous les bateaux et cargaisons, y compris ceux d'Israël, circuleraient librement. Des procédures de contrôle efficaces et concertées seraient établies, ainsi que les moyens de prévenir tout danger de violation de l'accord. Ce dernier serait une entité en soi, mais il n'affecterait ni n'annulerait l'engagement pris par les parties en août 1970 de discuter sous les auspices de M. Jarring, conformément au mandat à lui confié par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La ligne sur laquelle se retireraient les forces israéliennes à la suite de cet accord sur le canal ne serait pas considérée comme définitive. Lorsqu'on parviendrait à un accord sur une frontière définitive dans le cadre du règlement de paix, les forces israéliennes se replieraient sur cette frontière.

80. Nous espérons que l'Égypte examinera cette proposition en détail et avec soin, comme elle semblait en avoir l'intention en avril. Cette proposition représente de très importantes concessions de la part d'Israël. Elle entraîne un retrait par rapport à la ligne de cessez-le-feu avant la paix. Elle modère le principe légitime reconnu selon lequel nul retrait n'est nécessaire avant un règlement de paix mutuellement convenu. Le prestige, les avantages et les revenus que représente le canal, le retour possible d'environ 750 000 personnes qui vivent près du canal en temps de paix, ainsi que la traversée du canal par du personnel civil égyptien, tout cela représenterait des gains pour l'Égypte, et non pas pour Israël. Cela relancerait la mission Jarring, qui est actuellement au point mort. Les engagements que je viens de donner montrent bien que l'accord sur le canal ne serait pas un point final. Au contraire, la conclusion et le respect de cet accord créeraient une atmosphère favorable à des accords ultérieurs.

81. Il est vrai que ni l'Égypte ni Israël n'atteindraient leur objectif ultime à ce stade intérimaire, mais l'Égypte conserverait intact son droit de présenter ses revendications lors des négociations sur la paix générale, et de même Israël serait libre de présenter ses propres propositions et réserves.

82. Le deuxième chemin menant à la paix, c'est la reprise des négociations sous les auspices de M. Jarring. Israël a accepté de reprendre ces conversations en janvier 1971 bien que l'Égypte ait refusé de rectifier sa violation de l'Accord de cessez-le-feu avec maintien du *statu quo*. Lors d'une réunion avec le Premier Ministre et moi-même, en janvier, M. Jarring a été prié de communiquer aux Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie et du Liban une liste des principes qui, à notre avis, devraient être incorporés dans les accords de paix qui seraient conclus et signés entre Israël et chacun des gouvernements arabes intéressés. Au début, ces principes ont été rejetés avec véhémence par le Gouvernement égyptien. Par la suite, le 15 février, le Gouvernement de l'Égypte a commenté [A/8541, annexe II] un aide-mémoire soumis par M. Jarring [A/8541, annexe I] une semaine auparavant. Ce gouvernement n'a pas accepté les formules précises proposées par M. Jarring pour la navigation dans le canal de Suez, pour le détroit de Tiran ou même pour la définition de l'ampleur du retrait. Par contre,

la réponse égyptienne disait que l'Égypte était prête à conclure un accord de paix avec Israël pourvu que les conditions mises par l'Égypte à cet accord soient toutes satisfaites. L'une de ces conditions était le retrait total des forces israéliennes de la péninsule du Sinaï, de la bande de Gaza et de tous les territoires situés au-delà de la ligne d'armistice du 4 juin 1967.

83. Dans sa réponse du 26 février 1971 [A/8541, annexe III], le Gouvernement d'Israël se félicitait du fait que l'Égypte se déclarait disposée à conclure un accord de paix avec Israël et répétait qu'il était prêt à entamer des négociations substantielles sur toutes les questions liées à un accord de paix entre les deux pays.

84. Pourquoi, alors, les pourparlers Jarring sont-ils dans une impasse ? La raison en est évidente. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité prévoit que les clauses de retrait et de frontières de l'Accord de paix — comme toutes ses autres dispositions — doivent être déterminées au moyen d'un accord, ce qui, bien entendu, veut dire négociations. L'Égypte refuse d'établir le dialogue ou de négocier en quoi que ce soit sur ce point. Elle fait de sa position un ultimatum auquel Israël doit se soumettre avant le début des négociations. On ne voit alors pas en quoi les négociations seraient nécessaires si la position égyptienne doit être acceptée par avance. Dans une déclaration récente signée par le président Sadat, trois gouvernements arabes, y compris celui de l'Égypte, ont réitéré qu'il ne pouvait pas y avoir de négociations avec Israël, pas de conciliation, pas de "marchandage" à propos de la question palestinienne. Il s'agit là d'une déclaration plus récente relative à la politique égyptienne, et elle fait sans doute plus autorité que celle que le Ministre des affaires étrangères, M. Riad, avait communiquée à M. Jarring, il y a six mois. Avec d'autres déclarations dans le même esprit, cela pose la question de savoir si le mémorandum de février a l'importance que nous lui avons attachée à l'époque.

85. Mais sur un seul point, la communication de février émanant du Caire et la déclaration tripartite de Damas se rejoignent : toutes deux éliminent les négociations libres, précises et détaillées pour les questions des frontières et du retrait. Notre politique est la suivante : au lieu de lignes de cessez-le-feu ou de lignes d'armistice, nous devrions, dans le cadre du processus d'établissement de la paix, définir des frontières sûres, reconnues et acceptées, et retirer nos forces armées sur ces frontières une fois qu'elles auront été déterminées. Il est important de rompre avec les notions territoriales temporaires et sans solution qui ont prévalu depuis 1948 pour arriver, pour la première fois, à une structure permanente de frontières et d'accords sur la sécurité.

86. Point n'est besoin de s'excuser de soutenir que les frontières de la paix peuvent être différentes des lignes d'armistice. Les gouvernements arabes ont inclus dans les accords d'armistice de 1949 une disposition déclarant que les lignes d'armistice ne sont pas les frontières définitives, qui doivent être fixées par accord dans la transition vers la paix. Nous sommes maintenant engagés dans cette transition. La dimension et la force d'Israël sont inférieures à celles de puissances européennes qui ont insisté pour avoir des frontières sûres et reconnues après la seconde guerre mondiale ; mais Israël, comme tout autre État souverain, a le

droit de négocier pour obtenir des frontières qui élimineraient sa terrible et chronique vulnérabilité et nous n'avons pas à présenter pour cela une défense juridique.

87. Je résumerai en trois points les raisons et les justifications qui donnent à Israël le droit de négocier frontières et dispositions de sécurité. Tout d'abord, je l'ai déjà dit, il y a le caractère provisoire des lignes actuelles comme des précédentes. Plusieurs années avant la guerre de 1967, le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Égypte a dit, très justement : "... il n'y a pas de frontière juridique entre Israël et l'Égypte, mais seulement une ligne qui a été fixée en vertu de l'accord d'armistice".

88. Le 31 mai 1967, le représentant de la Jordanie a déclaré au Conseil de sécurité :

"Il y a eu un accord d'armistice, qui a fixé non pas des frontières, mais une ligne de démarcation. Cet accord n'a pas formulé de jugement sur de quelconques droits, qu'ils fussent politiques, militaires ou autres. Il n'est donc pas question de "territoires", de "frontières"."

89. Une seconde raison, plus contemporaine celle-là, justifie le désir d'Israël de procéder à des négociations sur le retrait et sur les frontières; c'est la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, acceptée par plusieurs États arabes et par Israël, et qui est le document constitutif de la mission Jarring. Cette résolution a été adoptée après que tous les efforts déployés pour exiger un retrait aux lignes d'armistice du 4 juin se sont heurtés à un vote négatif ou ont été abandonnés parce qu'ils ne ralliaient pas assez de suffrages. L'expression "frontières sûres et reconnues" représentait une innovation dans le vocabulaire des Nations Unies. Elle est apparue pour la première fois dans un projet de résolution des États-Unis, présenté le 7 novembre 1967⁴, et elle a été plus tard incorporée dans un projet présenté par le Royaume-Uni⁵ pour obtenir un vote unanime. Je déclare solennellement et en toute connaissance de cause que l'adhésion d'Israël à la résolution du Conseil de sécurité et son acceptation de la mission Jarring ont été obtenues parce qu'il était explicitement entendu que la résolution fournissait l'occasion de négocier des accords sur les frontières et le retrait. En octobre 1969, le Secrétaire d'État, M. Rogers, déclarait au nom des États-Unis :

"... ces frontières étaient des lignes d'armistice et non des frontières politiques définitives. Les droits, les revendications et les positions des parties à un règlement de paix définitif étaient réservés par les conventions d'armistice; la résolution du Conseil de sécurité n'avalise ni ne rejette le fait que ces lignes d'armistice puissent être les frontières politiques définitives."

90. Dans une déclaration officielle, le 12 juillet 1970, M. Sisco, sous-secrétaire d'État des États-Unis chargé des affaires du Proche-Orient et du Sud asiatique, a déclaré qu'il avait participé activement à l'élaboration de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il a ajouté :

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année*, 1345^e séance, par. 84.

⁴ *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967*, document S/8229.

⁵ Document S/8247, adopté sans changement; voir résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

"Cette résolution ne disait pas retrait aux lignes d'avant le 5 juin. La résolution disait que les parties doivent négocier pour arriver à un accord sur des "frontières définitives, sûres et reconnues". En d'autres termes, la question des frontières définitives doit faire l'objet de négociations entre les parties."

91. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a parrainé la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, s'est expliqué, le 17 novembre 1969, lorsque son secrétaire aux affaires étrangères, M. Michael Stewart, s'est vu poser la question suivante :

"Quelle est l'interprétation britannique du libellé de la résolution de 1967? Veut-il dire que les Israéliens doivent se retirer de tous les territoires pris au cours de la dernière guerre?"

Il a répondu :

"Non, ce n'est pas l'expression employée dans la résolution. Celle-ci parle de frontières sûres et reconnues, et ces mots doivent être lus avec la déclaration sur le retrait⁶."

Un mois plus tard, le 9 décembre 1969, à la Chambre des communes britannique, il a dit :

"... référence est faite, dans la résolution fondamentale du Conseil de sécurité des Nations Unies, tant au retrait des territoires qu'aux frontières sûres et reconnues. Comme je l'ai dit auparavant à la Chambre, ces deux choses doivent être lues conjointement, et c'est à dessein qu'il est question "des" et non de "tous les" territoires⁷." Je répète : "... c'est à dessein qu'il est question "des" et non de "tous les" territoires".

92. C'est compte tenu de ces engagements précis que le Gouvernement d'Israël a fait savoir à M. Jarring, en août 1970, qu'il acceptait la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qu'il était prêt à l'appliquer dans toutes ses parties, et qu'après l'établissement d'une paix juste et durable conformément à la résolution il retirerait ses forces des lignes du cessez-le-feu jusqu'aux frontières sûres et reconnues devant être définies au cours des négociations.

93. Les aspects politiques et juridiques des questions dont j'ai parlé reflètent une réalité plus profonde et plus concrète. Israël ne suit pas une politique d'expansion et d'annexion. Dans les négociations sur les frontières et les retraits, Israël cherchera à obtenir les modifications qui sont essentielles pour assurer la sécurité et éviter une nouvelle guerre.

94. La guerre de 1967 n'a pas été provoquée exclusivement par la vulnérabilité des lignes d'armistice, mais il ne fait aucun doute que certaines situations stratégiques et topographiques étaient une tentation permanente à l'assaut. Si ces conditions n'étaient pas corrigées et ajustées, Israël, en se retirant des lignes de cessez-le-feu, se retrouverait dans

⁶ Voir *Parliamentary Debates, House of Commons, Official Report* (London, Her Majesty's Stationery Office, N. D.), Fifth Series, vol. 791, p. 844 et 845.

⁷ *Ibid.*, vol. 793, p. 261.

une position d'intolérable vulnérabilité. Il ne pourrait y avoir d'erreur plus terrible que celle qui nous ramènerait, par manque de négociation précise et détaillée, à une structure territoriale et à un équilibre de sécurité capables de faire réapparaître le danger de l'explosion d'il y a quatre ans.

95. Dans le cadre d'un règlement de paix avec l'Égypte, Israël se retirerait des lignes de cessez-le-feu. Nous n'avons jamais dit que, en temps de paix, il serait nécessaire que nos troupes restent dans toute la péninsule du Sinaï ou même dans sa plus grande partie. Mais il y a des intérêts vitaux qui affectent la sécurité, la paix et la navigation et qui nous poussent à réserver le droit d'essayer, dans les négociations pour la paix, d'assurer une base contractuelle à la continuation de cette présence si cela est nécessaire pour la protection de la sécurité et de la navigation. Il existe plusieurs expressions juridiques et plusieurs précédents de ce genre de disposition. Ce que nous voulons, ce sont des conditions pratiques de sécurité, non pas une formule juridique déterminée. La carte du monde d'après guerre est riche en parallèles instructifs. Les traités de paix en Europe et en Asie n'ont pas mené à une reproduction exacte des dispositions militaires et territoriales exactes qui existaient auparavant.

96. Israël ne demande pas à l'Égypte d'accepter aucune de ses positions comme condition à la négociation. La proposition de retrait de toutes les troupes israéliennes aux positions antérieures est une proposition égyptienne légitime. Il est également légitime qu'Israël insiste sur la possibilité de libres négociations au cours desquelles ses propres réserves et ses contre-propositions pourraient être faites. La requête que nous adressons à la communauté mondiale est modeste. Nous ne demandons pas que les autres gouvernements appuient des propositions précises d'Israël. Nous demandons seulement que notre droit à négocier les questions vitales pour notre avenir, pour notre paix et pour notre sécurité ne soit pas arbitrairement supprimé.

97. Notre position est la suivante : nous avons pris note de la proposition égyptienne relative au retrait. Israël retirerait ses forces armées de la ligne de cessez-le-feu Israël-République arabe unie jusqu'à des frontières sûres, reconnues et concertées qui seraient établies dans l'accord de paix. Maintenant que les deux parties ont présenté leurs propositions de base, elles devraient poursuivre leurs négociations de façon concrète et détaillée, sans condition préalable, sur tous les points qui figurent dans leurs documents respectifs, dans le but de conclure un accord de paix. Je maintiens l'opinion que j'ai exposée à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, en octobre 1968, à savoir :

"Il est possible de mettre au point un accord sur les frontières qui soit compatible avec la sécurité d'Israël et avec l'honneur des Etats arabes... la majorité des Etats Membres des Nations Unies ont reconnu que les seules solutions raisonnables et durables sont les solutions concertées qui servent l'intérêt commun de nos peuples. La nouvelle structure de la paix au Moyen-Orient, y compris les frontières sûres et reconnues, doit être l'oeuvre de mains israéliennes et arabes." [1686ème séance, par. 111.]

Ainsi, si l'Égypte présente sa position pour la négociation sans l'assortir de l'exigence sans précédent de son acceptation préalable par Israël, nous serons prêts à entamer des négociations concrètes et détaillées sur toutes les questions mentionnées dans le memorandum égyptien du 15 février et dans le document israélien du 26 février.

98. Une conciliation effective et diversifiée doit comprendre la possibilité de passer d'une direction à une autre dans une poursuite inlassable de la paix. En mars 1968, M. Jarring a proposé une formule de convocation à Nicosie de réunions entre les parties, sur la base d'un mandat concerté. L'Égypte a rejeté cette proposition. Ceux qui s'intéressaient à l'effort de conciliation n'ont pas dit que la mission devait rester en suspens tant que l'Égypte n'aurait pas donné une réponse positive à une proposition que sa politique ne lui permettait pas d'accepter. On aurait tort d'affirmer maintenant qu'un objectif aussi important que l'établissement d'une paix négociée entre Israël et l'Égypte ne sera jamais possible que sur la base d'un document de travail qui n'obtenait pas l'accord des parties. La paix égypto-israélienne est une chose trop importante pour être attachée et liée à jamais à un seul memorandum, qu'on pouvait accepter ou rejeter. Si l'Égypte est d'accord pour poursuivre des négociations de façon détaillée et concrète, sans condition préalable, sur tous les points figurant dans les documents israélien et égyptien de février 1971, cette voie menant à des négociations fructueuses sera ouverte.

99. Il existe d'autres voies menant à la paix. L'accord sur le canal de Suez et la discussion sur un règlement général ne sont pas les seules possibilités de négociation. Le problème des réfugiés exige une très large acceptation de la responsabilité aux niveaux régional et international. C'est pourquoi nous avons proposé la réunion d'une conférence des Etats du Moyen-Orient, des gouvernements qui ont contribué à secourir les réfugiés, et des institutions spécialisées des Nations Unies, afin d'établir un plan quinquennal pour résoudre le problème des réfugiés et intégrer ces derniers à la vie productive.

100. L'étude de ce problème partirait maintenant des événements encourageants de ces derniers mois. Les prétentions irrédentistes des groupes terroristes et des pirates de l'air déçoivent de plus en plus. Le mur qui, autrefois, empêchait tout contact humain entre Israéliens et Arabes de Palestine s'effondre. Il est vrai que, jusqu'à présent, cela a été dû à l'initiative israélienne. L'an dernier, aucun Israélien n'a mis le pied en terre arabe; mais 110 000 Arabes venant de pays "en guerre" avec Israël sont entrés en rapport avec des Israéliens, en traversant les ponts ouverts du Jourdain. Une frontière ouverte entre Israël et son voisin de l'est, semblable aux frontières de communautés de l'Europe, aiderait beaucoup à donner réalité humaine à un règlement pacifique, et, en fait, pourrait faciliter la réalisation de ce règlement.

101. Il y a une quatrième possibilité. Les problèmes des frontières et de la sécurité sont généralement considérés comme l'essentiel de la négociation. Mais les mémorandums présentés en février par l'Égypte et par Israël font état d'autres questions non résolues. A première vue, il semble y avoir certaines similarités entre les clauses de paix de non-agression, de reconnaissance et de navigation proposées par les deux gouvernements. Mais un examen plus appro-

fondi montre que les disparités sont importantes et pourraient même devenir cruciales. Nous avons suggéré en janvier, puis en mars, qu'il serait peut-être bon d'essayer de rédiger un projet de texte pour certaines des clauses du traité israélo-égyptien relatives aux principes de paix. La technique habituelle en matière de négociation consiste à commencer par les problèmes prêtant le moins à controverse afin de créer une atmosphère favorable à l'étude des problèmes où les divergences d'opinions sont les plus marquées.

102. Il existe une cinquième voie menant à la procédure et à l'activité de négociations; elle concerne la procédure de la négociation, mais sa valeur se mesure sur le fond, non sur la procédure. J'ai dit qu'au début de 1968 l'ambassadeur Jarring a proposé de réunir à Nicosie, sous ses auspices, les parties intéressées, conformément à un texte fixant le mandat de ces conférences. Le 10 mars 1968, M. Jarring m'a fait savoir que l'Égypte avait rejeté cette proposition. Comme le Secrétaire général l'a révélé dans son rapport du 4 janvier 1971, M. Jarring "a été informé de l'acceptation officielle et sans condition du texte par Israël"⁸.

103. C'est là que la mission Jarring a pris un tour négatif. Depuis lors, elle est limitée, du fait de l'insistance égyptienne, à une procédure bizarre selon laquelle les documents israéliens sont présentés à M. Jarring et transmis par lui au représentant de l'Égypte. Si le document israélien contient les mots "pour communication au gouvernement égyptien", le représentant égyptien refuse de le prendre; ou, s'il l'a par mégarde accepté, il revient, pris de panique, le rendre en hâte comme s'il s'agissait de charbons ardents. Le document israélien est alors communiqué à la presse par le représentant égyptien, et assorti d'une série d'invectives. Les réponses égyptiennes sont publiées sans qu'apparaisse l'ombre d'une intention de les transmettre à Israël. La position adoptée par l'Égypte est qu'Israël ne peut parler à l'Égypte ni directement ni indirectement, ne peut rien communiquer à l'Égypte par écrit.

104. Si aucune autre méthode n'est utilisable, mon gouvernement fera part de son point de vue à l'Égypte par n'importe quel moyen ou technique possible. Mais nous ne pouvons cacher qu'à notre avis c'est se moquer que de penser que le mot "négociation" peut honnêtement être appliqué à l'extraordinaire procédure suivie jusqu'ici. Comment un gouvernement qui prétend vouloir un accord de paix avec Israël peut-il refuser de négocier les termes de cet accord par des contacts rationnels? Dire que l'on est disposé à conclure un accord de paix mais que l'on n'est pas prêt à rencontrer l'autre partie ni à négocier, même sous une présidence internationale, c'est tourner en dérision la collectivité internationale. Une chose est claire: aucun accord international n'a jamais été réalisé entre des États sur aucun sujet par les méthodes auxquelles l'obstination égyptienne a jusqu'ici limité la mission Jarring.

105. Je suis convaincu que la meilleure chance que nous ayons de sortir de l'impasse est une transition aboutissant à une procédure rationnelle de négociation. L'heure est propice. Le fossé qui sépare les parties est large, mais il n'est

peut-être pas impossible de le combler. La négociation est l'élément qui permettrait de traduire les possibilités en réalités.

106. L'une des choses les plus importantes qui aient été dites au sujet du Moyen-Orient au cours de ces derniers jours l'a été hier par sir Alec Douglas Home, qui a déclaré que "lorsqu'une méfiance aussi profonde... existe entre des parties, elle ne peut être dissipée par un échange de correspondance" [1944^{ème} séance, par. 98] et qu'il faut que ceux qui s'affrontent contribuent activement à favoriser le dialogue [ibid., par. 97]. Si tous ceux qui sont de cet avis voulaient bien l'exprimer avec autant de franchise, un mouvement international en faveur de l'abandon d'une illusoire correspondance à longue distance prendrait réellement forme.

107. Il est vain et faux de dire que les gouvernements arabes négocieraient en position faible s'ils acceptaient un contact direct sous une présidence internationale. Ce qui compterait, ce ne serait pas la situation militaire, mais la tribune politique où les Arabes parleraient avec l'avantage de la prédominance numérique et géographique.

108. Je propose donc au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, M. Riad, que nous nous laissions guider par l'esprit qui inspire la vie internationale de notre époque. Rencontrons-nous ici, ce mois-ci, sous les auspices des États-Unis, pour discuter des détails et principes d'un règlement pour le canal de Suez; ou sous la présidence de l'ambassadeur Jarring pour discuter de l'établissement de la paix, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, sur la base de nos mémorandums respectifs de février 1971. Renonçons aux procédures hypocrites et aux polémiques stériles, et voyons la situation avec des yeux nouveaux et un espoir renouvelé.

109. Récemment, le Président de l'Égypte, M. Sadat, a déclaré qu'il sacrifierait un million d'hommes pour obtenir une victoire militaire. Ce que lui, comme nous, devrions examiner, c'est le moyen de sauver du sacrifice les 33 millions d'Égyptiens, les 3 millions d'Israéliens et les autres millions d'habitants du Moyen-Orient, la façon de les sauver pour qu'ils contribuent à créer un ordre pacifique dans la région. Cette tâche ne sera pas facilitée par la guerre ou par des menaces de renouvellement des hostilités, qui nous obligent à la vigilance mais sont, en fait, un écho de vantardises qui ont connu un triste épilogue dans un passé récent. Notre tâche ne se réalisera pas non plus si nous consacrons le reste de 1971 à des débats stériles ou à des résolutions incendiaires. Les États arabes ont peut-être un nombre suffisant de voix de leur côté pour assurer l'adoption de textes virulents et mal équilibrés, ou pour donner une interprétation partielle à la résolution du Conseil de sécurité, qui cesserait alors d'être un document concerté et un consensus pouvant servir de base à l'ultime et inévitable négociation. Seulement, à quoi servirait d'obtenir une majorité en assemblée, mais de perdre l'adhésion d'Israël à une série de principes qui sont communs à lui et aux États ses voisins? Les chemins qui mènent à la paix ne partent pas de la guerre ou de la polémique. Ils débouchent d'une des nombreuses avenues et voies secondaires de la négociation, où nous rencontrerons l'Égypte lorsqu'elle aura fait et indiqué son choix.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1971, document S/10070, par. 13.

110. Cette session marquerait un regain dans la carrière des Nations Unies si l'Organisation faisait de cette année l'année de la négociation, de la négociation pour tous les différends en suspens. Voilà la seule tâche à mener à bien. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement peut éviter les déceptions de la première si les pays industrialisés se détournent des dangers d'une guerre monétaire pour se pencher davantage sur le développement des sociétés émergentes.

111. En dernier ressort, cette organisation sera jugée selon le rôle qu'elle aura joué dans la défense du bien-être humain et de la dignité de l'homme. Le sens de la fraternité et les souvenirs tragiques nous amèneront à parler, en temps opportun dans les commissions et en séances plénières, de deux drames pathétiques et poignants : celui des juifs de l'Union soviétique, dont quelques-uns sont arrivés chez nous, mais dont la grande majorité est encore empêchée d'exprimer son identité culturelle et son espoir national ; et celui des derniers captifs juifs en terre arabe, surtout en Syrie, de ceux dont la voix angoissée crie le désir d'être libérés de la terreur et du désespoir. Cette organisation, malgré toutes ses imperfections, est cependant la seule expression organisée de l'esprit planétaire. Peut-être porte-t-elle en elle le germe d'un ordre universel dans lequel les hommes s'uniront pour sauver leur milieu de la pollution, leur société du démembrement, leur économie du déclin, leur vie de la tension et de l'étau de la violence ; il n'y a pas de place pour le désespoir fataliste. Il est encore temps, pour les hommes et les nations, de s'inspirer d'une vision nouvelle et noble, et de consacrer leurs pensées et leurs labeurs à la défense du "patrimoine commun de l'humanité".

112. M. KIRSCHSLAEGER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes vraiment heureux d'avoir pour président un homme qui joue un rôle actif dans l'évolution politique contemporaine en tant que ministre des affaires étrangères de son pays, un homme d'Etat expérimenté qui a toute notre estime.

113. Je tiens à m'associer également aux remerciements qui ont été adressés par les orateurs précédents au Président sortant, M. Edvard Hambro. La façon remarquable et digne dont il a su diriger la session commémorative de l'Assemblée générale des Nations Unies l'an dernier a rehaussé la satisfaction avec laquelle nous avons salué son élection.

114. Je tiens également à rendre un sincère hommage au Secrétaire général, U Thant, pour le dévouement et la fidélité avec lesquels il a continué d'oeuvrer pour la cause de la paix et de la coopération internationale.

115. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion de dire nos meilleurs voeux aux délégations de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar. Nous nous félicitons de l'admission de ces trois Etats, et nous y voyons un pas de plus vers l'universalité des Nations Unies.

116. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que sur la base de l'universalité que pourront être atteints les buts et les objectifs élevés des Nations Unies. C'est dans cet

esprit que le Gouvernement autrichien appuie fermement toutes les mesures susceptibles d'assurer sans plus tarder la participation de la République populaire de Chine aux travaux des Nations Unies.

117. Nous espérons vivement qu'il sera possible aussi, dans un proche avenir, d'admettre comme Membres de l'Organisation mondiale les pays divisés.

118. L'an dernier, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, ce qui nous a donné l'occasion de nous livrer à un examen rétrospectif. Cette évaluation des 25 premières années a montré très clairement les limites qu'imposent à l'Organisation les réalités politiques et historiques. Mais nous avons aussi pris mieux conscience du potentiel de l'Organisation et de la valeur de son oeuvre.

119. Une évaluation rétrospective portant sur une longue période de temps nous permet non seulement de saisir les problèmes complexes qui se posent aux Nations Unies lorsqu'elles doivent prendre des décisions efficaces et rapides face à des crises politiques aiguës, mais aussi de comprendre le rôle constructif que l'Organisation peut jouer et joue, en fait, à la longue en tant qu'agent dans la politique internationale.

120. Au début de la présente session de l'Assemblée générale, notre attention, une fois encore, se concentre sur les grands conflits internationaux non encore réglés. Nous éprouvons un sentiment d'échec en constatant combien la contribution des Nations Unies au règlement pacifique de l'affrontement militaire en Indochine a été limitée. Comme les années précédentes, nous tenons à exprimer notre inquiétude profonde devant la prolongation du conflit et à dire combien nous sommes affligés devant les souffrances humaines que chaque nouveau jour de guerre apporte aux populations d'Indochine. Cette année, toutefois, nous pensons déceler les indices d'un reflux montrant une désescalade dans l'affrontement. Persuadés que c'est par les négociations, et non par les moyens militaires, que l'on trouvera une solution à ce conflit, nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles créent les conditions favorables à un règlement pacifique.

121. Il n'a pas été possible de neutraliser un autre dangereux foyer de crise dans les dernières années, un foyer qui affecte directement l'Europe : je veux parler du Moyen-Orient. Je voudrais dire combien nous sommes inquiets de la grave situation qui règne dans cette région, situation qui a été récemment aggravée par la recrudescence des activités militaires.

122. Encore que les Nations Unies n'aient pas trouvé une solution à ce conflit dont les racines sont si profondes, elles ont néanmoins pris un certain nombre de mesures dans la crise du Moyen-Orient qui, nous en sommes persuadés, pourraient contribuer à régler le conflit. Dans sa résolution 242 (1967), le Conseil de sécurité a posé les fondements d'une solution au Moyen-Orient. L'Autriche apporte son plein appui à cette résolution et estime qu'il faut absolument créer les conditions qui permettent à M. Jarring, dont l'impartialité et l'objectivité sont universellement reconnues, de relancer sa mission pour préparer la voie à un règlement du différend. Au cours de l'année, des efforts

renouvelés ont été faits pour trouver une solution au conflit du Moyen-Orient. Nous regrettons que ces efforts n'aient pas encore débouché sur des résultats tangibles. En raison de la complexité du problème, nous pensons que des arrangements partiels pourraient constituer une première étape sur la voie d'une solution globale.

123. L'année a également mis au premier plan de nos préoccupations une autre crise aux tragiques conséquences et qui entraîne inévitablement des répercussions internationales. L'enchaînement tragique des événements du Pakistan oriental a été source d'une profonde consternation. Des millions de personnes sont venues se réfugier en Inde. Les immenses souffrances des habitants de la région doivent susciter une aide internationale généreuse. Nous sommes sensibles aux efforts faits à cet égard par le Secrétaire général. L'Autriche compte parmi les pays qui ont déjà contribué à l'aide humanitaire internationale donnée aux populations intéressées, et nous nous efforcerons de poursuivre cette aide. Des événements tragiques d'une telle ampleur exigent une assistance coordonnée de la part de tous et une action déterminée de la part des Nations Unies. C'est un domaine, en vérité, où tous les membres de la communauté internationale peuvent avoir une action valable.

124. Nous ne devons cependant pas perdre de vue que, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, "le problème fondamental ne peut être résolu que si une solution politique fondée sur la réconciliation et le respect des principes humanitaires est trouvée" [A/8401/Add.1, par. 191].

125. Il est également fort regrettable qu'aucune amélioration n'ait été enregistrée dans la situation en Afrique australe où une politique de discrimination raciale a été élevée au rang de doctrine officielle, ce qui en fait un foyer de troubles et de conflits. Puisque persiste cette situation qui préoccupe l'Assemblée générale depuis de nombreuses années, je tiens à saisir cette occasion pour rappeler que le Gouvernement autrichien rejette catégoriquement toute politique de discrimination, et notamment l'*apartheid*. Nous comprenons parfaitement l'inquiétude ressentie par les Etats africains en présence de ce problème et les efforts des Nations Unies pour éliminer, par des moyens pacifiques, cette politique.

126. L'an dernier, dans ma déclaration à l'Assemblée générale [1855^{ème} séance], je saluais la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 284 (1970) du 29 juillet 1970 demandant à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie. La position qu'a adoptée la Cour dans son avis consultatif⁹ découle logiquement des décisions antérieures de notre organisation qui plaçaient la Namibie sous sa responsabilité directe. L'organe judiciaire suprême des Nations Unies a ainsi clairement établi l'illégalité de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devront prendre

très sérieusement en considération l'avis de la Cour. Je suis convaincu qu'en fin de compte la justice et l'égalité prendront le pas sur la doctrine de l'inégalité et des préjugés raciaux en Afrique australe.

127. J'ai déjà souligné les avantages que présente un examen rétrospectif portant sur une longue période de temps pour évaluer l'oeuvre des Nations Unies. Cette méthode est particulièrement judicieuse pour ce qui est des efforts relatifs au désarmement et au contrôle et à la limitation des armements.

128. Les années passées nous ont apporté une série d'accords internationaux importants et concrets, encore qu'indéniablement marginaux, sur la limitation et le contrôle des armements: Traité de non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires¹⁰, Traité sur l'espace extra-atmosphérique¹¹ Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fonds des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe].

129. Au cours de la présente session, nous espérons pouvoir adopter une mesure de plus: une convention interdisant la mise au point, la production et le stockage des armes bactériologiques et demandant leur destruction. L'Autriche appuie les efforts tendant à conclure une telle convention et exhortera l'Assemblée générale à adopter le texte final de cette convention au cours de la présente session.

130. Nous estimons toutefois indispensable qu'une telle convention soit rapidement suivie par un accord sur une convention analogue au sujet des armes chimiques. Le Protocole de Genève de 1925¹² constitue à cet égard un bon point de départ.

131. Dans ce contexte, je tiens à souligner combien il est important d'appliquer tous les accords de désarmement qui ont déjà été conclus. Les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la mise en oeuvre du Traité de non-prolifération revêtent une importance toute particulière. Récemment, j'ai signé à Vienne, au nom du Gouvernement autrichien, un accord entre l'Autriche et l'AIEA portant sur les garanties telles qu'elles sont prévues à l'article III du Traité de non-prolifération; l'Autriche devient ainsi l'un des premiers Etats à conclure un tel accord avec l'AIEA.

132. Je voudrais lancer un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles honorent les obligations qu'elles ont acceptées au titre de l'article VI du Traité de non-prolifération et

¹⁰ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

¹¹ Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI), annexe].

¹² Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925. Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, 1929, No 2138.

⁹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.*

entreprennent des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et relatives au désarmement nucléaire. Nous prenons acte, cependant, des efforts résolus déployés par les Etats-Unis et l'URSS au cours des conversations sur la limitation des armements stratégiques qui se déroulent alternativement à Vienne et à Helsinki. Il existe un espoir — justifié semble-t-il — qu'un accord entre les deux puissances instaurera une confiance mutuelle, ce qui aidera à éliminer une lourde menace qui pèse sur la survie de l'humanité.

133. L'Autriche n'a cessé d'appuyer — et elle continuera de le faire — toutes les mesures et initiatives visant à réaliser un désarmement véritable et un contrôle réel des armements. Dans cet esprit, nous nous félicitons de la proposition de convoquer une Conférence mondiale du désarmement.

134. Il n'est pas de continent qui, tout au long de son histoire, ait eu à subir les terribles conséquences de l'utilisation de la force autant que l'Europe. On comprendra donc que l'Autriche, placée au centre de ce continent et particulièrement touchée par les conflits des décennies passées, considère le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe comme l'un des principaux objets de sa politique étrangère. Voilà pourquoi nous saluons tous les efforts déployés pour renforcer la sécurité en Europe. Aussi nous sommes-nous félicités l'an dernier de la signature des traités intervenus entre l'Union soviétique, la Pologne et la République fédérale d'Allemagne et saluons-nous aujourd'hui la signature, le 3 septembre, de l'accord quadripartite conclu entre les quatre puissances sur Berlin, en y voyant autant de mesures significatives sur cette voie.

135. Le moment semble être venu de passer à une préparation plus active d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous continuons d'appuyer pleinement une telle conférence.

136. Le désir de l'Autriche d'instaurer un climat de confiance mutuelle dans la région de l'Europe où elle est située a toujours été et continue d'être le critère qui oriente ses efforts pour résoudre toutes ses difficultés avec les pays voisins par la voie des négociations.

137. Dans cet esprit, un problème qui préoccupe tout particulièrement l'Autriche et qui, pendant de nombreuses années, a aigri les relations entre l'Autriche et l'Italie a pu se rapprocher d'une solution par la voie des négociations : le problème du Tyrol du Sud.

138. On se souviendra que l'Assemblée générale a examiné le problème en 1960 et en 1961 et que, par ses résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI), elle a invité instamment l'Autriche et l'Italie à reprendre les négociations afin de trouver une solution à tous les différends relatifs à l'application de l'Accord de Paris du 5 septembre 1946¹³. L'objectif de l'Accord de Paris est de garantir aux habitants d'expression allemande de la province de Bozen une égalité complète de droits avec les habitants d'expression italienne, dans le

cadre des dispositions spéciales destinées à préserver le caractère ethnique et le développement culturel et économique de la population d'expression allemande.

139. L'année dernière, j'ai pu informer l'Assemblée générale qu'après neuf années d'efforts l'Autriche et l'Italie s'étaient entendues sur une proposition permettant de régler leurs divergences, chaque partie réservant toutefois sa position juridique. La proposition prévoit l'extension de l'autonomie du Tyrol du Sud par l'adoption d'une loi constitutionnelle, de lois ordinaires, de règlements au titre de la loi constitutionnelle, de décrets administratifs, conformément à un calendrier connu sous le nom de "calendrier des opérations".

140. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous informer que l'Autriche et l'Italie ont progressé dans l'application du calendrier des opérations par rapport à la dernière session de l'Assemblée générale. C'est ainsi que la loi constitutionnelle sur l'extension de l'autonomie du Tyrol du Sud a été présentée en première lecture au Parlement italien en juin de cette année. La deuxième lecture est en cours. En juillet de cette année, les deux gouvernements ont signé un traité en vertu duquel les dispositions du chapitre premier de la Convention européenne sur le règlement pacifique des différends¹⁴ s'appliqueront aux différends existant entre l'Autriche et l'Italie et portant sur l'interprétation et l'application des accords bilatéraux entre les deux Etats, même lorsque ces différends portent sur des faits ou des situations antérieurs à l'entrée en vigueur de la Convention.

141. Tout permet d'espérer que la loi constitutionnelle recevra l'approbation définitive du Parlement italien au cours des mois à venir.

142. Le Gouvernement italien, à deux exceptions près, a déjà présenté les projets des lois ordinaires destinées à compléter la loi constitutionnelle. Je n'ai pas l'intention de m'attarder à ces deux exceptions; les projets pertinents seront sans doute présentés incessamment.

143. Les progrès enregistrés jusqu'à présent dans l'application du calendrier des opérations ont entraîné une nette amélioration des relations austro-italiennes. Cette amélioration a trouvé son expression au cours de la visite officielle que j'ai effectuée en Italie au mois de juillet dernier. Nous avons de bonnes raisons de penser que l'évolution actuelle fondée sur l'application, aussi bien dans la lettre que dans l'esprit, des mesures encore à mettre au point sur le Tyrol du Sud ainsi qu'une attitude compréhensive de la part du Gouvernement italien à l'égard des besoins du groupe ethnique du Tyrol du Sud, débouchera sur des relations toujours plus étroites et plus amicales entre les deux voisins que sont l'Autriche et l'Italie. L'Autriche souhaite sincèrement qu'il en soit ainsi.

144. Qu'il me soit permis d'aborder ici trois sujets à propos desquels nous estimons qu'une activité accrue de la part des Nations Unies est à la fois utile et nécessaire.

145. Il y a tout d'abord le problème de l'aide internationale en cas de désastres naturels ou de cataclysmes similaires. Au cours des dernières années, nous avons été

¹³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 49, 1950, No 747, annexe IV.

¹⁴ *Ibid.*, vol. 320, 1959, No 4646.

profondément émus par de tels événements qui se sont produits dans différentes régions du monde et dans des circonstances diverses. Nous tenons à rendre hommage à l'œuvre de la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations nationales et internationales dans ce domaine. Nous savons également quelle aide importante a été apportée par de nombreux gouvernements aux victimes de ces désastres. Au cours des années, les Nations Unies ont également apporté leur assistance, bien que dans une mesure très limitée.

146. Cependant, il me semble que notre organisation devrait jouer un rôle plus dynamique lorsque de telles catastrophes se produisent. Les effroyables souffrances dont nous avons été témoins dans les catastrophes naturelles des dernières années exigent qu'une aide internationale plus généreuse et plus efficace soit fournie dans le cadre de notre organisation.

147. A la présente session, l'Assemblée générale recevra des rapports du Secrétaire général et des recommandations du Conseil économique et social à ce propos. La délégation de l'Autriche appuiera constamment tous les efforts entrepris pour remodeler et renforcer considérablement le rôle que peuvent jouer les Nations Unies en matière de secours aux sinistrés et préconisera des mesures concrètes propres à assurer le succès de nos objectifs.

148. Un deuxième problème qui appelle un plus grand intérêt de la part des Nations Unies est celui du contrôle des stupéfiants. L'Autriche se rallie pleinement aux initiatives prises récemment par le Secrétaire général et visant à permettre aux Nations Unies de jouer un rôle plus important dans la lutte internationale contre l'abus des stupéfiants.

149. Il est un troisième domaine qui, selon nous, exige une attention particulière de l'Organisation : les problèmes de la jeune génération ont pris une importance accrue pour tous les gouvernements. Il est impérieux, pour les Nations Unies, que les jeunes continuent de se sentir participants actifs dans le travail de l'Organisation, et il serait particulièrement nécessaire que les Nations Unies obtiennent de la jeunesse qu'elle renouvelle son attachement aux objectifs et aux idéaux des Nations Unies. L'Autriche se propose de présenter en temps utile des propositions pratiques à cet effet.

150. Ces dernières années, les Nations Unies ont considérablement élargi leur champ d'activité. Notre organisation a tourné son attention vers toute une série de domaines d'ordre scientifique et technique qui exigent que la coopération internationale s'organise de manière nouvelle et audacieuse. L'Autriche appuie cette tendance car nous pensons qu'à son tour elle aura une influence favorable sur la scène politique en éliminant des causes possibles de conflits.

151. Nous sommes heureux que deux organisations mondiales qui ont ainsi innové en matière de coopération internationale dans les domaines de l'énergie atomique et du développement industriel aient leur siège à Vienne. En tant que pays hôte de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), nous avons donné des preuves tangibles de notre foi en les Nations Unies et de l'appui que nous leur fournissons. Qu'il me soit permis de rappeler que le Gouvernement autrichien a mis à la disposition de ces deux organisations des locaux provisoires leur permettant de travailler pleinement.

152. Quant à la planification et à la construction du siège permanent de l'AIEA et de l'ONUDI à Vienne, le Gouvernement autrichien et la ville de Vienne, après consultations avec les deux organisations, ont pris une décision définitive quant au plan le plus approprié. Une décision a été prise également au sujet de l'ampleur du projet. La planification détaillée, qui s'est faite en consultation avec les deux organisations, a déjà démarré, et l'on pense que la construction pourra commencer dans un proche avenir. Le Gouvernement autrichien et la ville de Vienne, à leurs propres frais, fourniront des locaux de bureaux pour un effectif total de 4 500 personnes d'ici à 1981. Le Gouvernement autrichien estime que, lorsque le programme de construction, de l'ampleur citée, sera terminé — il représente approximativement le double de l'offre primitive de l'Autriche — ses obligations à l'égard des Nations Unies en la matière auront été remplies.

153. L'an dernier, les Nations Unies ont adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Elles ont fait preuve ainsi d'audace et de vision en matière de développement économique et social. Nous venons d'aborder la phase au cours de laquelle il nous faudra donner forme et effet au programme que contient ce document historique et mettre au point le mécanisme nécessaire pour examiner et évaluer les progrès effectués. Pour s'acquitter de cette tâche, il faudra harmoniser les actions entreprises, accroître l'utilisation du mécanisme des Nations Unies et assurer le maximum de coordination parmi les différents éléments du système des Nations Unies. Notre souci primordial, en traitant des différents aspects de l'organisation et de la mise en œuvre de la Stratégie du développement, doit être de veiller à ce que l'élan donné par l'adoption de cette stratégie ne soit pas freiné. Mon gouvernement est prêt à appuyer toutes les mesures susceptibles de permettre aux Nations Unies de faire face au défi que pose cette décennie. Nous promettons cet appui car nous sommes persuadés que le progrès économique et social constitue la base indispensable à la paix, à la liberté et à la justice.

La séance est levée à 12 h 50.